

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
Réclamations..... 4 fr. 50
Annonces anglaises..... 8 fr. 75
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 23 Janvier 1882

3 0/0 français.....	82 60	Crédit mobilier.....	680
3 0/0 amortissable.....	82 55	Crédit Lyonnais.....	825
3 0/0 nouveau.....	82 55	Mobilier espagnol.....	755
3 0/0 français.....	113 75	Union générale.....	1260
5 0/0.....	86 55	Foncière lyonnaise.....	615
Banque 5 0/0.....	86 55	Autrichiens.....	615
Banque 5 0/0.....	86 55	Lombards.....	280
Banque 5 0/0.....	86 55	Saragosse.....	615
Banque 5 0/0.....	86 55	Nord-Espagne.....	630
Banque 5 0/0.....	86 55	Transatlantique.....	2700
Banque 5 0/0.....	86 55	Suez.....	2700
Banque 5 0/0.....	86 55	Consolidés à Londres.....	5/16
Banque 5 0/0.....	86 55	Panama.....	5/16

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du lundi 23 janvier

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

M. Allain-Targé dépose le budget de 1883.
Sur la demande de MM. Barodet et Naquet, la discussion de la proposition Barodet sur le dépouillement des programmes électoraux est ajournée après la discussion de la révision.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition de MM. Plessier et Lockroy tendant à ordonner le dépôt à la Bibliothèque nationale d'un double des catalogues de toutes les autres bibliothèques publiques.

M. Steeg, rapporteur, donne connaissance des conclusions de la commission d'initiative, tendant à ne pas prendre le projet en considération.

M. Plessier soutient sa proposition qu'il assure être d'une utilité sérieuse.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Gambetta demande la mise à l'ordre du jour de la prorogation de la réforme judiciaire en Egypte et la loi sur l'administration militaire.

La séance est suspendue pendant une heure pour attendre le rapport de la commission des trente-trois.

A cinq heures la séance est reprise.

La Révision de la Constitution

LECTURE DU RAPPORT

M. Andrieux, rapporteur, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission des trente-trois et en donne lecture.

Le rapport dit en substance que les commissaires se sont prononcés presque à l'unanimité pour le principe de la révision. Il s'agissait de savoir si la révision serait limitée ou si l'Assemblée nationale resterait maîtresse de son ordre du jour.

La commission a pensé que les pouvoirs de l'Assemblée nationale ne pouvaient pas être limités par les décisions d'Assemblées inférieures.

Sans vouloir limiter l'action du Congrès, on peut donner des garanties au Sénat en indiquant les points par lesquels le gouvernement pourrait prendre l'initiative des réformes et c'est dans cet esprit que la commission a abordé l'examen du projet.

L'existence de la République et le fonctionnement des pouvoirs exécutifs et législatif par un président et deux Chambres paraissent devoir rester en dehors des débats.

Les réformes peuvent porter sur les attributions financières du Sénat et sur les prières publiques. Quant au scrutin de liste, la commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'insérer dans la Constitution.

Une volonté personnelle sur cette question semble s'être substituée à la volonté nationale et le scrutin de

liste serait le signal d'une campagne dissolutionniste et infirmerait le mandat de la Chambre.

La commission a repoussé la révision pure et simple non pour limiter le mandat du congrès mais pour limiter le mandat du ministère.

La commission propose de déclarer qu'il y a lieu à réviser les articles 4, 7 et 8 de la loi constitutionnelle relative à l'organisation du Sénat et le paragraphe 2 de l'article 1 de la loi du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics.

Déclaration d'urgence

L'urgence est déclarée sur la proposition de la commission et sur celle du gouvernement.

La discussion aura lieu jeudi.
La séance est levée à six heures.

LES JOURNAUX

Paris, 23 janvier.

La France dit que M. Gambetta est le vrai coupable du gâchis actuel; il voudrait, ajoute-t-elle, substituer aux lois le pouvoir personnel; il est urgent de le renverser.

Le Paris ne comprend pas pourquoi les députés craignent d'inscrire le scrutin de liste dans les articles à examiner dans le congrès, puisqu'ils seront toujours les maîtres de l'accepter ou de le refuser.

Le Temps soutient que, malgré les apparences, les dissentiments existent seulement à la surface et qu'on est généralement d'accord, sauf les monarchistes et les intransigeants, sur la nécessité de la révision limitée qui est demandée par les électeurs.

Le National constate qu'on s'arrête au lieu d'agir; la niche pour le saint est construite, dit-il, mais le saint reste dehors; le pays veut des réformes et non des discours.

La Marseillaise traite M. Gambetta de fou furieux. Ses réponses dans la commission de samedi dénotent, dit-elle, non plus de l'effronterie, mais de l'imbécillité ou de la scélératesse. L'Elysée et la Chambre devraient prendre un balai pour en débarrasser la France.

Informations

Paris, 23 janvier.

Le mouvement administratif préparé a été ajourné par suite de la situation ministérielle.

On annonce qu'en présence de la situation politique M. Chaudordy, ambassadeur à Saint-Petersbourg, retarderait son départ.

C'est fort prudent.
Il est en effet certain que le prochain ministère choi-

sira un personnage plus digne de représenter la République française en Russie.

On annonce que M. de Courcel attendrait également quelques jours avant d'aller à Berlin.

Un certain nombre de prêtres du diocèse de Toulouse ayant cru pouvoir s'absenter de leurs paroisses sans autorisation du gouvernement, pour se rendre à Rome ou pour aller assister à des réunions dans les départements voisins, M. Saisset-Schneider, préfet de Toulouse, vient de donner des instructions pour que ces prêtres soient privés de leur traitement jusqu'à nouvel ordre.

M. Lamazou, évêque de Limoges, a reçu d'un très grand nombre de prélats des lettres qui louent du mandement où il trace d'une main si ferme et si sage les devoirs permanents du prêtre en face des partis et parmi les luttes de la politique. Avant d'être publié, ce mandement avait déjà l'approbation des plus hautes autorités du monde ecclésiastique.

Les négociations entre les cabinets français et anglais, dit Times le au sujet de la note turque, ont abouti à une entente complète sur l'action collective. Cette entente sera accentuée dans une nouvelle note qui sera envoyée à la Porte.

Les journaux confirment l'accord qui s'est fait entre les principaux établissements de crédit pour les mesures à prendre tendant à parer aux difficultés de la liquidation prochaine.

Le Journal des Débats constate que la crise financière provient des folies de la spéculation et non de prétendus syndicats de baissiers, mais que la fortune publique n'est nullement atteinte. Les Rentes, la Banque de France, le Crédit foncier, le Suez, les institutions de crédit, les chemins de fer, tout ce qui est bâti sur des revenus normaux n'est nullement ébranlé. La situation est difficile, mais elle n'est pas compromise; avec un peu d'entente et de bonne volonté tout pourra s'arranger; déjà le vrai public, séduit par les bas cours, achète avec son argent. Il y aura des victimes, mais la masse restera saine et solide, à la condition de ne plus suivre les faux prophètes de l'école nouvelle.

D'intéressantes expériences d'explosion par la dynamite viennent d'être faites au polygone de Douai; tous les cavaliers seront munis désormais de cartouches de dynamite et pourront faire sauter instantanément un pont ou détruire une voie de chemin de fer.

Ces expériences ont montré une fois de plus tout le parti que l'on pouvait tirer des poudres brisantes que l'on ne saurait employer pour les bouches à feu, à cause même de leurs propriétés explosives.

Par une des clauses de son testament, M. Ch. Blanc a légué tous ses livres à l'Institut, en priant le bibliothécaire en chef de remettre à l'Ecole des beaux-arts tous ceux de ces ouvrages dont il n'aurait pas besoin.

Ce legs constitue un cadeau magnifique: la collection

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE ABEL & BERTHE

Le vieux médecin savait par sa gouvernante Suzon, que des étrangers, deux jours auparavant, avaient loué toute meublée la prétentieuse villa gothique de madame veuve Rougeau-Plumeau.

Quels étaient ces étrangers?

Tout le monde l'ignorait et le billet non signé ne donnait aucun renseignement à ce sujet.

Ces quelques mots: *Il y va de la vie!* ne permettaient pas au docteur l'ombre d'une hésitation et l'obligeaient à se rendre sur l'heure à l'appel ainsi conçu.

Malgré les représentations et les supplications de sa gouvernante, il remit sur ses épaules son gros manteau trempé, et prit, sous une pluie battante, le chemin de la maison désignée où on l'attendait.

Une servante l'introduisit aussitôt près d'une jeune femme, déjà sur le retour, dont l'appar-

rence et le langage lui semblèrent également singuliers.

Après une courte entrée en matière, madame Amadis (ainsi se nommait la forte femme), lui demanda de jurer sur l'honneur que jamais, et dans aucune circonstance, il ne révélerait les motifs qui rendaient sa présence nécessaire.

Le médecin, dont cette proposition bizarre effarouchait la nature droite et loyale, refusa de prendre un tel engagement sans en connaître la portée, et voulut quitter la villa gothique.

A tout prix il fallait le retenir, et la nouvelle locataire de la rue Rougeau-Plumeau lui fit des confidences très complètes que nous allons résumer brièvement.

Flore-Céphise-Rosalba Pitois, née d'une blanchisseuse de la place Maubert et d'un père inconnu, veuve de feu Amadis Parpaillot, ancien fournisseur des armées impériales, avait environ cinquante-trois ans, possédait une superbe fortune et habitait le premier étage d'une belle maison de la rue Saint-Louis, au Marais.

Madame Amadis, bonne personne au fond, mais entièrement dénuée de sens moral et à qui les absurdes romans du temps de l'Empire et de la Restauration tournaient la tête, avait l'idée fixe, l'ambition suprême, de se trouver mêlée à quelqu'une de ces curieuses et émouvantes aventures si fréquentes dans les livres, si rares dans la réalité.

Le hasard la servit à souhait. L'idée se fixe réalisa.

XXVIII

Au second étage de la maison de madame Amadis (la veuve ne portait que ce nom qui lui semblait d'un goût charmant et d'une allure esquisse), demeurait M. Derieux, ex-colonel dans les armées impériales et officier de la Légion d'honneur.

M. Derieux avait brisé son épée à la chute de l'homme dont il faisait un Dieu, et naturellement il se mêlait à toutes les conspirations bonapartistes si fréquentes en France depuis 1815.

Le colonel était père d'une fille, jolie et bonne comme un ange, admirablement élevée à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, et revenue au logis paternel, son éducation achevée.

Le vieil officier s'absentait souvent. Esthèc, restant seule, s'ennuyait beaucoup.

M. Derieux, ignorant le passé de sa propriétaire, madame Amadis, ne se doutant point des principes plus que douteux résultant du genre de vie que la bonne dame avait mené avec son mariage, et même pendant et après ne voyant en elle qu'une femme un peu bizarre, un peu prétentieuse, mais bien posée dans le quartier et d'un âge rassurant, se décida à lui confier sa fille quand il s'éloignait pour des journées entières.

Mme Amadis avait maison montée, voiture, et loge à l'Opéra.

Un certain soir, ne pouvant profiter de cette

loge, elle l'offrit au colonel qui l'accepta, beaucoup moins pour lui que pour Esther.

Le jeune duc Sigismond de la Tour-Vaudieu, pair de France, était à l'Opéra ce soir-là.

Il vit Esther, il la remarqua, il reçut le coup de foudre, comme on disait à cette époque, en en d'autres termes il devint, séance tenante, éperdument épris.

Sigismond voulut savoir quelle était la jeune fille. Il le sut.

Rencontre funeste... Amour fatal...

Cette rencontre et cet amour devaient être le point de départ d'un drame effrayant...

Le pair de France n'eut aucune peine à se faire admettre chez madame Amadis.

La passion du jeune duc ne pouvait que grandir dans l'intimité d'Esther et grandit en effet, mais aucune pensée mauvaise ne se mêlait à cette passion.

Le loyal gentilhomme Derieux sa maîtresse, il voulait en faire sa femme; par malheur, entre les jeunes gens se creusait un abîme que certains préjugés devaient rendre presque infranchissables.

Sigismond fit part à la duchesse douairière de la Tour-Vaudieu, sa mère, de son amour pour la fille du colonel et de ses projets d'union.

La grande dame adorait son fils et souhaitait ardemment le voir se marier et perpétuer sa race, aussi accueillit-elle d'abord son aveu avec une joie immense, mais, lorsqu'elle apprit le nom de famille de la pauvre enfant, sa joie fit place à la colère.

La mésalliance se présentait en effet dans

laissée par M. Ch. Blanc contient, en effet, des exemplaires d'ouvrages d'art excessivement précieux et toute une série de publications spéciales à l'histoire de l'art qui la rendent unique en son genre et difficilement abordable pour des budgets aussi restreints que celui de la bibliothèque de l'Institut.

La fin douloureuse de M. Charles Blanc et la longue agonie qu'il a précédée ont profondément affecté son frère, M. Louis Blanc, dont l'état de santé ne laisse pas que d'inspirer de très vives inquiétudes à ses amis.

Sur l'avis des médecins, le grand historien va quitter Paris et s'installer à Bellevue; il restera éloigné pendant quelque temps du Palais-Bourbon.

EN AFRIQUE

Paris, 23 janvier. — Aujourd'hui, le conseil supérieur de la guerre a examiné la question du rapatriement des troupes de Tunisie et d'Algérie et les conditions dans lesquelles il serait possible de les faire rentrer des maintenant successivement.

Il a examiné les bases de la constitution d'un noyau de troupes permanentes pour l'armée d'Afrique et l'organisation en France de troupes disponibles, en dehors de la constitution normale des corps d'armée.

Tunis, 22 janvier. — Le rapport demandé par le président de la République sur les causes de l'arrestation de Taieb-Bey, partira demain par courrier spécial.

On dit que Taieb-Bey va être mandé à Paris.

Alger, 23 janvier. — Les voyages que fait M. Tirman, le gouverneur général de l'Algérie, et qui ont commencé par la Kabylie, ont surtout pour objet de lui permettre d'étudier de près l'administration.

Cette étude terminée, M. Tirman partira pour Paris, où il confèrera avec le ministre de l'intérieur au sujet des changements qui doivent avoir lieu dans le personnel de son administration, et dont M. Waldeck-Rousseau l'a déjà entretenu.

LES TAXES POSTALES

MM. Talandier, Barodet et plusieurs de leurs collègues viennent de présenter à la Chambre des députés une proposition de loi ayant pour objet un nouvel abaissement des taxes postales.

D'après cette proposition, la taxe des lettres simples circulant à l'intérieur, c'est-à-dire en France et en Algérie, serait de dix centimes, à partir du 1^{er} juillet prochain, et celle des cartes postales de cinq centimes.

Pour motiver cet abaissement, les auteurs du projet s'appuient sur les résultats obtenus depuis que la taxe des lettres a été réduite à quinze centimes et celle des cartes postales à dix centimes.

Depuis que cette réduction a été opérée, les plus-values des recettes postales vont s'augmentant chaque année. Il est hors de doute qu'une nouvelle réduction aura pour effet prochain, sinon immédiat, d'amener un développement plus considérable encore des relations auxquelles l'administration des postes sert d'intermédiaire.

Sans doute, il n'y a pas lieu d'espérer qu'avec une nouvelle réduction les plus-values postales se chiffrent par des sommes aussi considérables que pendant ces dernières années. Mais ces plus-values mêmes démontrent qu'on peut, sans faire courir le moindre danger au budget des recettes, opérer un nouveau dégrèvement.

Une raison qui milite en faveur de la réduction proposée par M. Talandier et ses collègues, ressort de la comparaison des recettes postales de la France avec celles des autres pays, l'Angleterre, par exemple, qui, sur le chapitre des

améliorations à apporter aux transactions commerciales, ne se laisse distancer par aucune autre nation.

Un journal anglais publiait, il y a quelques jours, les recettes des postes pour les neuf derniers mois de 1801, et constatait avec satisfaction, sur la période correspondante de 1880, une augmentation de 4,375,000 francs. Ce résultat, pourtant si favorable, est loin d'égaliser celui obtenu par la poste française.

Les recettes des neuf derniers mois de 1881, comparées avec celles des neuf derniers mois de l'année précédente, constataient une augmentation en faveur de 1881, de 8,582,467 fr. soit une plus-value supérieure de 4 millions de francs à la plus-value anglaise.

Ces chiffres se passent de commentaires, et nous sommes certain qu'au moment où le projet de M. Talandier et de ses collègues viendra en discussion, M. Cochery, qui a déjà fait tant et de si heureuses réformes dans son ministère, sera le premier à engager la Chambre à voter la nouvelle réduction postale.

Etranger

Italie

Londres, 23 janvier. — Le motif qui a déterminé M. Sella à donner sa démission de député est exposé dans une lettre que l'ancien ministre des finances a adressée au président de la Chambre, et qui a été reproduite par les journaux italiens.

M. Sella se retire de la vie publique pour raisons de santé.

Cependant, la Chambre italienne n'a pas accepté cette démission qui la priverait d'un de ses membres les plus éminents; elle s'est bornée sur la proposition de M. Nicotera, à accorder à M. Sella un congé de six mois.

Autriche-Hongrie

Trieste, 23 janvier. — La population de Cattaro a été désarmée.

Tous les régiments en Dalmatie et en Herzégovine ont été placés sur pied de guerre.

On parle de nouveaux combats qui auraient, dit-on, été sanglants.

Le ministère a donné des ordres à la municipalité pour vérifier les listes d'appel, au cas où il serait nécessaire d'appeler tout ou partie des réserves.

De nouvelles troupes sont annoncées.

Russie

Saint-Petersbourg, 23 janvier. — Sankosky et Melnikoff, auteur et complice de l'attentat contre le général Tcherevne, ont été jugés. Le premier a été condamné à mort et le second à vingt ans de travaux forcés.

Turquie

Londres, 23 janvier. — Le Standard annonce qu'une insurrection sérieuse a éclaté en Arabie. Des pèlerins revenant de la Mecque ont proclamé émir Ali-Ben-Aïdh et se sont rendus maîtres du pays; ils ont eu, le 5 janvier, une rencontre avec les troupes turques; le combat a duré toute la journée, les Arabes ont éprouvé de grosses pertes considérables; le gouverneur a demandé du renfort.

Egypte

Londres, 23 janvier. — Le Standard apprend du Caire que le ministère a ajourné la création d'une Banque nationale.

— Le Daily News annonce que le régiment d'Arabie-Bey est parti pour Rosette. Quatre autres régiments ont reçu l'ordre d'aller dans le Soudan étouffer l'insurrection.

Etats-Unis

Londres, 23 janvier. — Une dépêche de Washington, publiée par les journaux anglais, rend compte de l'incident suivant du procès Guiteau:

Lorsque M. Scoville eut terminé sa plaidoirie et posé ses conclusions, la cour s'ajourna; Guiteau, resté en arrière pour causer avec son défenseur, refusa d'obéir à l'huissier de service, qui lui ordonnait de sortir.

L'huissier l'ayant poussé, l'accusé se retourna et lui appliqua dans la poitrine un violent coup de ses deux poings retenus par les menottes. A la suite de cette violence, Guiteau fut saisi par les gardiens.

Le Canal de Panama

Panama, 20 janvier.

Le premier chantier pour l'excavation de la grande tranchée du canal maritime a été inauguré aujourd'hui solennellement, à la station de Emperador, devant les autorités de l'Etat, les notabilités de la ville et un grand concours de population. La première locomotive est arrivée au chantier inauguré. La ville de Panama a célébré l'événement par une grande fête.

L'Angleterre et les Juifs de Russie

La presse anglaise, pour faire diversion aux atrocités commises en Irlande, a entrepris une campagne contre la Russie au sujet des persécutions contre les juifs dans ce pays. Le gouvernement russe ne persécute pas les juifs et ne s'associe nullement à ces actes malheureux, qui s'accomplissent à l'instigation des nihilistes. On a découvert des proclamations révolutionnaires à Kiev et à Poltava, excitant la populace à massacrer les juifs et les gens passant pour riches. L'Empereur a fort bien reçu la députation juive qui est venue lui soumettre ses doléances, et il lui a promis sa protection. Les proclamations révolutionnaires disent que l'Empereur a ordonné le pillage des juifs par oukaze; elles ne sont faites que pour susciter des embarras au gouvernement.

Sous l'administration du comte Loris-Melikoff, qui défendait aux troupes de faire feu sur les perturbateurs, les autorités agirent mollement; mais plus tard l'intervention fut énergique. On arrêta 1,000 personnes à Odessa, 1,500 à Kiev, 1,700 à Varsovie. Les auteurs de ces troubles ont été jugés par des tribunaux militaires et condamnés aux travaux forcés de six ans à vingt ans. La preuve que les autorités sont intervenues, c'est que la police compte près de 200 agents blessés et une douzaine de tués.

Les juifs sont, il est vrai, peu aimés en Russie, surtout les talmudistes. Les karaïms sont respectés. Ce n'est pas la religion qui a excité les orthodoxes et les catholiques romains, russes et polonais contre les talmudistes, mais ce sont les tromperies, l'usure, la mauvaise foi des talmudistes qui les ont rendus odieux aux masses. Le gouvernement russe fait son devoir, et en un seul jour, dans un village rouméliote, plus de femmes et de filles ont été violées, plus d'assassinats ont été commis contre les juifs qu'en une année dans toute la Russie.

Il nous semble que le tollé anglais contre la Russie, à propos des juifs, a plutôt sa raison d'être dans les progrès de l'armée russe du côté de Merv et dans toute l'Asie centrale.

Les Allemands en Turquie

Suivant une dépêche de Constantinople publiée par les journaux anglais, la Porte a communiqué à l'ambassade allemande une liste de fonctionnaires et d'officiers allemands que le sultan désirerait voir entrer au service de la Turquie. Les officiers demandés sont: un pour le commissariat, un pour l'exécution de la nouvelle loi relative à la discipline militaire, un pour l'état-major, trois officiers pour l'artillerie, la cavalerie et l'infanterie, un pour l'organisation de la gendarmerie d'après le système allemand, et un autre comme conseiller pour l'organisation des écoles militaires.

Les fonctionnaires demandés comprennent:

un sous-secrétaire d'Etat et des professeurs pour le ministère du commerce, pour les mines, les eaux et forêts, un sous-secrétaire d'Etat et un professeur pour les travaux publics.

LES NIHILISTES

On mande de Saint-Petersbourg au Times: Le grand procès politique des vingt-deux ne commencera pas avant le milieu du mois prochain.

Les accusés sont: Michailoff, Klodkevitch, Frigol, Baramakoff, Sukhanoff (lieutenant de marine), Lustig, (d'origine allemande). Ces six accusés nobles.

Puis viennent: Kledotchnikoff, Irobenshoff, Emilianoff, Fiserimin, Friedenssohn, Merkloff, Zolpolski, Aroutschik, Fetiora, Morosoff, Langau, et femmes: Clovenikova, Ferentieva, Lebedeva et Smolova.

L'âge des accusés varie entre vingt-un et trente-huit ans.

L'acte d'accusation comprend à peu près tous les attentats nihilistes. Les accusés sont prévenus d'avoir trempé dans un ou plusieurs des crimes suivants:

L'assassinat du général Mentzensoff (1877); l'attentat Solovieff (1878); le vol de deux millions et demi de roubles à la banque de Kherson (1879); la tentative de faire sauter le chemin de fer d'Odessa (été 1879); le chemin de fer de Koursk (même date); l'explosion des chemins de fer d'Alexandrowsk (novembre 1880); le palais d'Hiver (1880); les préparatifs faits à Odessa d'un attentat (printemps 1880).

Cette tentative était restée jusqu'ici inconnue: préparatifs faits à Saint-Petersbourg dans le but de sauter un pont (juin 1880); tentative de voler la caisse de la banque de Kischeneff; et enfin l'attentat de 1881.

Ce procès monstre sera présidé par le sénateur Dener.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 23 janvier.

5 0/0	113 80	Banque Ottom ..	760
Turc	12 40	Chemins turc ..	49
Extérieure	27 1/4	Egypte	324

DÉPARTEMENTS

Loire

Saint-Etienne, 23 janvier. — Tout paraît tout lasse, même les meilleures choses, tant est qu'on puisse considérer comme telles les conférences nombreuses et plus moins intransigeantes qu'il nous a été donné d'entendre depuis quelque temps.

Hier, le citoyen Belotel, (de Vaucluse) (?) devait prêcher l'abolition du service des journaux, a fait une cruelle expérience de ce verbe car une quinzaine d'auditeurs seulement — auxquels il a fallu rendre leur argent — sont présentés à la porte du Cirque.

La conférence, on le comprend, n'a pu avoir lieu et le citoyen Belotel, (de Vaucluse) en a quitté pour ses frais de publicité.

Claude Opinel et Louis Entreangle, un bitué de la correctionnelle, ont été surpris moment où ils faisaient une excursion dans les poches du sieur Marcellin Guichard, propriétaire à Lorette, et lui enlevaient une tabatière en argent valant 40 fr.

Inutile de dire qu'ils ont été arrêtés séance tenante.

des conditions au particulièrement inacceptables pour elle.

Jean Derieux, avocat Parlement et père du colonel, siégeait jadis à la Convention parmi les séides de Robespierre. Il avait voté la mort de Louis XVI.

Esther, la vierge blonde qu'aimait le duc et le pair royaliste, était donc la petite-fille d'un régicide.

Madame de la Tour-Vaudieu répôdit à Sigismond qu'un tel mariage serait pour lui une honte ineffaçable, et qu'elle aimerait mieux le voir mort que souillé.

Le duc comprit qu'il n'ébranlerait point une décision ainsi formulée et résolut de lutter héroïquement contre son propre cœur afin d'en arracher un amour impossible...

Le résultat d'une telle lutte est prévu. Quiconque ose se mesurer corps à corps avec l'amour est vaincu d'avance.

Sigismond dut s'avouer bien vite sa défaite; il retourna chez madame Amadis et revit Esther qu'il s'était juré de ne plus revoir.

Madame Amadis, heureuse et fière d'être la protectrice de cette romanesque passion, favorisait les rendez-vous et ménageait aux jeunes gens de longs de tête-à-tête.

Esther était candide et chaste, mais elle aimait Sigismond.

Sigismond était un honnête homme dans toute la force du terme, mais il adorait Esther.

Une étincelle jaillit un soir d'un baiser. Cette étincelle alluma un incendie. L'enfant innu-

cente s'abandonna sans le savoir aux bras de son amant, et l'ange qui veillait sur eux s'enfuit en voilant sous ses blanches ailes la rougeur de son front humilié.

Le pair de France n'appartenait point à la catégorie de ces hommes qui transigent facilement avec leur conscience et s'absolvent volontiers des erreurs dont la passion est cause.

Il se dit qu'il avait commis plus qu'une faute et presque un crime en abusant de la confiance touchante et de l'inconscient abandon d'une vierge de dix-sept ans. Il se promit d'effacer cette faute, de racheter ce crime, et il s'écria:

— Chère bien-aimée, séchez vos larmes... sur ma foi de chrétien, sur mon honneur de gentilhomme, vous serez duchesse de la Tour-Vaudieu!

Trois mois s'écoulèrent sans que la jeune fille rappelât à Sigismond cette promesse.

Enfin un jour elle lui dit avec un triste sourire:

— Tenez votre parole, mon ami... Donnez un nom à notre enfant...

Sigismond ne resta point sourd à ce suprême appel de sa douce maîtresse.

Il alla, pour la seconde fois, se jeter, aux pieds de sa mère, et pour la seconde fois la duchesse fut inflexible.

Le jeune duc songeait à passer outre et à faire à Madame de la Tour-Vaudieu ces sommations que le code, par antiphrase sans doute, appelle des *actes respectueux*.

Esther ne voulut point consentir à entrer par la violence dans une famille qui la repoussait.

Elle cacha ses larmes et souffrit en silence. Six mois passèrent encore.

Le terme fatal approchait.

Esther ne parvenait à dissimuler sa grossesse aux yeux de son père qu'en compromettant sa santé de la façon la plus grave.

Madame Amadis, fortement mise dans la confidence des résultats d'un moment d'oubli, en éprouva d'abord un trouble profond et une désolation réelle; mais, tout en disant son *med culpa*, elle cherchait un moyen d'empêcher le fatal secret d'arriver à la connaissance du colonel Derieux.

Le temps pressait.

Elle enguirlanda le vieux soldat qu'absorbaient d'ailleurs on ce moment de très graves préoccupations, et elle obtint l'autorisation d'emmener pour quelques jours Esther à la campagne.

Nos lecteurs savent déjà quelle la conduisit à Brunoy, et nous venons d'analyser ses confidences au docteur Leroyer.

Ce dernier, rassuré sur la portée du serment qu'on exigeait de lui, s'engagea sur l'honneur à garder un silence absolu, fut introduit par Madame Amadis auprès d'Esther, et constata chez la jeune femme une faiblesse inquiétante.

Puis, la nécessité de sa présence n'étant pas immédiate, il reprit le chemin de sa demeure en promettant de revenir au premier appel.

Le jeune pair de France avait un frère cadet, le marquis Georges de la Tour-Vaudieu, à qui sa conduite déplorable interdisait l'accès du logis maternel.

Agé de trente ans à peine, Georges avait été abusé de tout.

Dominé par une maîtresse très belle et profondément vicieuse, Claudia Varni, dont il fallait satisfaire les insatiables exigences, Georges, après avoir dévoré jusqu'au dernier sa part de l'héritage de son père, était criblé de dettes et réduit aux expédients les plus vils parfois les plus honteux.

Ces expédients eux-mêmes devenaient bientôt impuissants.

Les dernières ressources manqueraient à moment à l'autre. C'était la misère à bref délai et plus que la misère, car bon nombre de nètes commerçants dupés par étaient sans doute des plaintes en escroquerie et en banqueroute.

Il ne fallait pas compter sur la duchesse d'arrière qui, profondément ulcérée, ne voulait qu'on prononçât devant elle le nom de son cond fils.

Vivante, elle ne lui viendrait point en aide peut-être, à l'heure suprême, elle avançait son fils aîné autant que lui permettait la loi.

Un seul espoir restait à Claudia et à Georges la mort de Sigismond, mais le duc était toute la force de l'âge et jouissait d'une lente santé.

Cependant, s'il ne se mariait pas, un dent de chasse ou de cheval, un coup de dans un duel, pouvait donner à Georges le titre de duc et des millions.

(A suivre)

On a également arrêté la femme Marie E... qui, en compagnie du sieur Léonard Martin, autre habitué de la correctionnelle, a cueilli une pièce d'étoffe valant 35 fr. à l'étalage d'un magasin de la rue de Foy. Léonard Martin, qui a pu se sauver, est activement recherché.

Grand-Théâtre. — Demain mardi 24 courant, reprise de la *Timbale d'argent*, pour la rentrée de M. Brouette, premier comique.

ISÈRE

Grenoble, 23 janvier. — Nous avons le plaisir d'annoncer que notre compatriote, M. Aristide Rey, conseiller municipal de Paris vient d'être nommé par M. Paul Bert membre de la commission d'éducation militaire, que le ministre de l'instruction publique vient d'insérer. La compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

5616 à la connaissance du public qu'à partir du 29 janvier prochain, le train 905, qui a lieu tous les dimanches à l'exception du 9 avril, prendra à la gare de Voiron les voyageurs porteurs de billets de 3^e classe, à destination de Grenoble. C'est sur la demande de M. le maire et du conseil municipal de Voiron que cette décision a été prise.

Hier a eu lieu au restaurant Creion, rue de Bonne, le banquet des francs-tireurs de l'Isère, en souvenir de la prise du drapeau prussien sous les murs de Dijon, par la 4^e brigade de l'armée des Vosges, dont faisaient partie les 1^{re} et 2^e compagnies de l'Isère.

Le banquet a été des plus fraternels; des toasts patriotiques ont été portés. Une lettre de M. Saint-Romme, député, s'excusant de n'avoir pu assister à la réunion de ses anciens compagnons d'armes, a été fort applaudie.

M. Dunières, avoué, ex-capitaine des francs-tireurs, présidait.

GARD

Nîmes, 22 janvier. — Voici la vérité sur le projet de statue à élever à Rossel, dont ont parlé quelques journaux.

Ce sont les communaux de la minuscule commune de Congénies, dont la population est de sept cent soixante-quatorze habitants, qui, après un copieux dîner, ont eu cette idée. Dans leur imagination, cette statue serait dressée sur une des places de Nîmes; elle serait de la grandeur de celle du poète boulangier, Jean Reboul. Comme on ne fait rien sans argent, ces aimables farceurs se sont immédiatement cotisés et ont réuni la somme de vingt francs, qui est tenue à la disposition des comités nîmois, s'ils veulent bien prendre l'initiative de l'érection de cette statue.

On sait que le capitaine Rossel, qui pactisa avec l'insurrection communale à Paris, est né à Nîmes, et que son honorable famille habite notre ville.

La situation à Lyon

Banque de Lyon et de la Loire. — Voici le procès-verbal constatant les décisions prises dans les réunions des actionnaires de la Banque de Lyon et de la Loire:

En exécution du mandat qui leur avait été confié par l'assemblée des actionnaires de la Banque de Lyon et de la Loire, à la réunion qui a eu lieu au Casino le samedi 21 du courant, MM. Pelissier, Ginon, Fond, Dolbeaux fils et Léon Pasquet, se sont mis immédiatement en rapport avec M. Savary et le Syndicat, Parisien le dit jour samedi 21 courant à 9 heures, du soir et le dimanche 22 du courant, à 4 heures de relevée.

Et dans ces deux réunions et sur les explications fournies par M. Savary établissant que grâce au concours financier qui arrive de l'extérieur la Banque de Lyon et de la Loire peut être facilement relevée si les actionnaires viennent à son aide.

Les commissaires ont été unanimes à reconnaître qu'il y avait lieu de proposer à la réunion des actionnaires de ce jour l'adoption des résolutions suivantes:

1^{re} Il sera ouvert immédiatement une souscription entre les actionnaires et autres intéressés en vue de verser immédiatement les sommes nécessaires pour assurer, avec le concours du syndicat parisien, la reprise des paiements de la Banque de Lyon et de la Loire;

2^e Les sommes souscrites seront versées au Comptoir d'Escompte de Lyon, au compte de MM.

Et elles seront ensuite remises par eux à la Banque de Lyon et de la Loire, à titre de dépôt jouissant du privilège affecté à ces sortes d'opérations et garanties par le versement du quart appelé;

3^e Les fonds souscrits ne seront employés que si l'ensemble des concours réalisés est suffisant pour assurer, au chiffre minimum de dix millions, la reprise utile des affaires;

4^e Il est entendu que M. Savary et les membres du syndicat parisien représentant la nouvelle administration, ne font pas opposition à l'insertion dans le texte des statuts d'une disposition portant que le troisième et le quatrième quart ne pourront être appelés qu'en vertu d'un vote de l'assemblée générale.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité des actionnaires présents.

L'Union générale. — Les nouvelles d'hier soir affirmant que l'arrangement en faveur de l'Union générale est définitivement conclu.

Une dépêche de source bien informée en-

nonce que M. Bontoux a traité, non pas avec la Banque parisienne, comme nous l'avons dit par erreur, mais avec la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le consortium fonctionne avec le concours de M. de Rothschild.

Cette dépêche ajoute que, pour dégager le marché, l'émission de l'Union nouvelle est dès à présent ajournée, ainsi que tous les esprits sensés le demandaient. L'émission sera probablement renvoyée au mois de mars. Elle aurait lieu par les soins de la Banque de Paris.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi 24 janvier, 24^e jour de l'année. Soleil: lever, 7 h. 43; coucher, 4 h. 43. Les jours augmentent de 3 minutes.

Ephémérides (1823). — Le comte de Brosses est nommé préfet du Rhône.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il leur fait savoir qu'après les décrets des 14 novembre et 19 décembre, qui rattachent les cathédrales, évêchés et séminaires au ministère des arts, ils se borneront à consulter le conseil des bâtiments civils de leurs départements sur les demandes de secours pour travaux aux églises et aux presbytères, ainsi qu'aux édifices des cultes protestant et israélite.

M. le ministre appelle ensuite l'attention des préfets sur les tendances des fabriques et des communes à s'engager inconsidérément dans des entreprises qui ne sont pas en rapport avec l'importance de la population ni avec les ressources locales. Il invite les préfets à n'accorder leur autorisation qu'après un mûr examen des projets.

M. Lafforgue, médecin-major de 1^{re} classe au 83^e régiment d'infanterie, passe au 98^e régiment d'infanterie, à Lyon.

M. Maïre, médecin-major de 2^e classe au 16^e régiment d'infanterie, passe au 8^e régiment de hussards, à Lyon.

M. Amsler, promu pharmacien-major de 1^{re} classe, passe à l'hôpital de la Charité, à Lyon.

M. Tissierand, adjudant d'administration en 1^{re} à Clermont-Ferrand (1^{re} adjoint à la 15^e section de commis et ouvriers), a été désigné pour être employé au gouvernement de Lyon (service d'exploitation).

M. Viret, adjudant d'administration en 2^e à Lyon, a été désigné pour être employé à Clermont-Ferrand (1^{re} adjoint à la 13^e section de commis et ouvriers).

La cour de cassation, par un arrêt récent, vient de confirmer une jurisprudence qui s'établit de plus en plus, mais qui est encore insuffisamment connue, quoiqu'elle soit fort intéressante pour les commerçants.

Lorsqu'un destinataire ne veut prendre livraison des marchandises à lui adressées qu'en faisant des réserves qui ne sont que la manifestation d'un droit légal, le voiturier est obligé d'admettre ces réserves et de faire la livraison des marchandises transportées.

La compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée vient de munir la ligne de Mâcon à Genève d'un système dont nous avons eu à parler, il y a quelque temps, et qui a pour but d'empêcher que deux trains puissent s'engager simultanément sur la même voie, dans l'intervalle compris entre deux postes.

Ces postes sont placés à cinq ou six kilomètres environ les uns des autres, chacun est muni d'un appareil télégraphique et d'un sémaphore.

Dès qu'un train dépasse un poste, le stationnaire, au moyen de son sémaphore, couvre la voie que suit le train, et n'y laisse engager aucun autre train jusqu'à ce que ce train ait dépassé le poste suivant.

Après avoir couvert la voie, il annonce ensuite le train au poste suivant dans le sens de sa marche, au moyen d'un coup de sonnette obtenu par son appareil télégraphique.

De son côté, l'employé du poste attaqué répond au poste précédent en poussant un bouton de son appareil télégraphique, qui amène une aiguille sur celui du poste précédent sur un point où est écrit: « Voie occupée. »

Ensuite, quand le train a dépassé son poste, il pousse un autre bouton qui amène l'aiguille du poste précédent sur un autre point où est écrit: « Voie libre. »

Un deuil bien cruel vient de frapper une honorable famille des Charpenne. Hier, plusieurs amis étaient réunis chez M. Honnier, rue Neuve-des-Charpenne, 47. Deux des enfants de M. Honnier jouaient dans une serre; les deux autres, Jean, un enfant de 8 ans, et Jeanne, une charmante jeune fille de 15 ans, qui tenait un petit magasin de fleurs sur le boulevard des Brotteaux, étaient dans une pièce à côté. Jean s'amusa avec une carabine Flobert qui lui avait été donnée en étrennes.

Tout à coup on entend une faible détonation suivie d'un cri déchirant. On accourt et l'on trouve la malheureuse jeune fille étendue morte à l'entrée de la serre: un plomb de petite dimension avait coupé la carotide de l'infirmité.

En passant à côté de son jeune frère pour aller dans la serre, celui-ci avait sans le vouloir pressé la détente de son arme et frappé à mort sa sœur.

D'une blessure microscopique jaillissait des flots de sang; le coup, par une fatalité inouïe, avait atteint juste un organe qui devait subitement entraîner une issue fatale.

On releva la pauvre fille, au milieu des cris désolés des assistants et on manda M. le docteur Mussy, qui, avec un louable empressement, se rendit auprès de la blessée.

Hélas! tous les soins étaient inutiles. La mort avait été foudroyante.

On devine la désolation des parents. Cette jeune fille était, paraît-il, adorée dans le quartier et estimée de tout le monde.

Cette malheureuse famille Honnier est cruellement éprouvée. Mme Honnier est la nièce de Mme Jambon, de Beaujeu, qui a failli succomber, il y a quatre jours, sous les balles d'un assassin. En ce moment, et par suite d'une légère piqûre à la main droite ayant produit un phlegmon, Mme Honnier a un bras perclus.

Après ce funeste accident, le petit Jean, auteur bien involontaire de cet homicide, a été pris de crises de nerfs. Son état est très grave.

Certains esprits vertueux et malfaisants ont imaginé de supprimer les tours. Ils n'ont supprimé ni le même coup ni l'imprévoyance, ni la misère, ni la séduction, ni l'abandon, ni aucune des fatalités ou des lâchetés humaines.

Plus de transactions avec le vice! Dès le lendemain de cette belle réforme, les enfants ont été fauchés comme épis au mois d'août, qui par suite de négligences calculées, qui par crime d'infanticide.

L'affaire que nous relatons aujourd'hui doit être malheureusement rangée dans cette dernière catégorie.

Des marinières ont découvert avant hier, sur l'enrochement d'une pile du pont Saint-Clair, le cadavre d'un enfant nouveau-né enveloppé dans de mauvais linges?

Le petit cadavre fut aussitôt transporté à la Morgue, après les constatations d'usage.

Hier, M. le docteur Coutagne, le savant médecin au rapport, a fait l'autopsie.

Il en résulte que l'enfant est né viable et a respiré. La mort est certainement due à des manœuvres criminelles.

Les recherches les plus actives sont faites pour découvrir les coupables.

On a retiré hier, à trois heures du soir, des eaux du Rhône, entre le pont du Midi et le pont du Chemin-de-Fer, le cadavre d'un noyé. Le cadavre paraît avoir séjourné environ dix jours sous l'eau.

Sous le menton on voit une blessure provenant d'une balle de revolver.

Voici le signalement de cet inconnu qui a été transporté à la Morgue par ordre du commissaire de police:

Âgé de quarante ans environ, figure ronde et pleine, front très découvert, toute la barbe brune, pantalon, gilet et paletot gris sombre, flanelle, chemise et caleçon marqués aux initiales P. P. Jumelles de manchettes aux mêmes initiales.

On suppose que la mort provient d'un suicide.

M. Meyier, ouvrier frappeur, demeurant chez M. Morel, logeur rue de Marseille a été victime hier soir d'un triste accident.

Il descendait les escaliers en colimaçon de la maison portant le n° 14, de la rue de Gadagne, lorsqu'il glissa et tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fractura la jambe gauche au-dessus du genou.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine où on lui appliqua un premier appareil, la victime a été conduite en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Un vieillard, M. Chabaud, âgé de 78 ans, demeurant à l'Hôtel du Gouvernement sur la place de ce nom, n'étant pas, contre son habitude, descendu pour prendre son repas, on monta dans sa chambre et l'on trouva le malheureux étendu sur le parquet.

M. le docteur Vauillat aussitôt appelé ne put que constater le décès qu'il attribue à une attaque d'apoplexie.

Les personnes qui passaient hier, à 3 heures, sur le quai de la Guillotière, ont été douloureusement impressionnées à la vue d'un jeune homme d'une trentaine d'années qui venait de tomber sur la chaussée, en proie à une crise d'épilepsie.

Dans sa chute, le malheureux s'était fait une profonde blessure à la tête, d'où le sang s'échappait en abondance.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Chauvet, il a été transporté à son domicile.

Une pauvre femme, âgée d'environ trente ans, a été trouvée, la nuit dernière, couchée dans une baraque du quai de Retz, et à demi-morte de froid.

Conduite au bureau de police, cette malheureuse qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales, n'a pu donner aucuns renseignements sur son état civil.

Après avoir reçu les soins nécessaires elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 6 heures, dans l'appartement occupé par M. Chevalier, notaire, place Henri IV, 8.

Le feu a pris à un rideau de mousseline entourant un berceau. Il a été promptement éteint par le concierge de la maison et quelques voi-

sins. La pompe du poste de la rue Franklin qui avait été dirigée sur les lieux n'a pas eu à fonctionner.

Les dégâts sont de peu d'importance.

A dix heures du soir, un second incendie a éclaté, à dix heures du soir, chez M. Carpin, rue Boileau, 103.

Le feu a été communiqué à un placard par la gaine d'une cheminée.

Avertis par l'épaisse fumée qui s'échappait par les joints de la porte, les voisins sont accourus et ont pu se rendre maîtres du feu avant l'arrivée des pompiers.

Les dégâts, évalués à une somme de 500 fr. environ, sont couverts par une assurance.

Il y avait déjà quelques jours que nous n'avions eu à signaler des agressions nocturnes; cela ne pouvait durer.

Hier, à minuit — l'heure des crimes — les sieurs Chadier, cantonnier, et Gauthier, employé à la gare de Vaise, regagnaient paisiblement leurs domiciles, lorsqu'ils ont été assaillis, rue du Bourbonnais, par une bande d'individus qui, après s'être livrés sur eux à des voies de fait, ont pris la fuite en emportant comme trophées les chapeaux de leurs victimes.

Plainte a été portée au bureau de police, mais les recherches pour découvrir les coupables sont restées infructueuses.

Sous le prétexte de faire une partie de campagne, Auguste Favrot est venu louer un phaéton de la valeur de 800 fr., à M. Bonnio, carrossier, avenue de Saxe, 87.

Cedernier n'ayant rien vu venir, a fini par retrouver sa voiture qui avait été vendue pour 200 fr. à un propriétaire de Villard-les-Dombes.

Favrot, recherché également, n'a pas tardé à être arrêté.

Le drôle a comparu hier, en police correctionnelle, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Il a été condamné à la peine bien modérée de un mois de prison.

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 23 janvier 1881.

Température: Les dépressions se succèdent dans le Nord; mais jusqu'à présent la baisse barométrique se fait peu sentir en France. La température est très douce en Provence, où le thermomètre a atteint hier 14-19° et n'est pas descendue au-dessous de -1-5°; un centre de froid persiste sur l'Auvergne.

Au-dessus de notre région une couche de brouillard se maintient entre 250 et 500 mètres d'altitude; sur divers points les lignes télégraphiques se sont rompues sous le poids du givre.

Dans la soirée d'hier, un réchauffement a amené, au Parc, la température près de 0°; ce matin elle est à -2°.

Temps probable: Température relativement douce, brouillard plus bas.

TRIBUNE DU TRAVAIL

On demande un employé connaissant la vente de la chaussure A la Renommée, 44, place de la République.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 24 janvier, 1 h. 30 matin.

Le rapport de M. Andrieux concluant au refus du scrutin de liste et réservant le droit intégral du Congrès a reçu bon accueil.

Les bruits de crise ministérielle persistent, mais la crise n'éclatera pas avant la discussion du projet de révision.

Diverses combinaisons ministérielles sont déjà mises en avant, mais il est prudent de ne les accueillir qu'avec réserve, rien n'est à prévoir avant la discussion de jeudi.

— M. Cazot prépare un mouvement portant principalement sur les conseillers de cours.

— M. Labitte a eu un entretien avec le ministre des finances pour demander la suppression du droit de régie sur les loueurs de voitures.

— Un syndicat est formé pour faciliter la liquidation des affaires engagées à la Bourse de Paris.

Il comprend MM. de Rothschild, de Soubeyran, Hottinguer, Joubert, Deshayes, Mallet, Pillet-Will, Stern, Denière et Bontoux.

Voici les mesures prises:

L'émission des actions nouvelles de l'Union générale est remise au 1^{er} avril.

Le syndicat met des capitaux à la disposition de l'Union pour opérer la levée des titres achetés.

CHOSSES & AUTRES

Statistique criminelle

Il a été commis aux Etats-Unis 599 assassinats dans le cours de l'année écoulée, non compris ceux des deux derniers jours. Les auteurs de 88 de ces meurtres sont restés inconnus, et dans beaucoup d'autres cas les coupables, quoique connus, ont échappé au châtiment par un motif ou un autre, quinze par le suicide. L'état de New-York a fourni 101 assassinats pour sa part, dont 47 commis dans la ville de New-York.

Pendant la même année, il y a eu dans le pays 242 suicides, dont 114 dans l'Etat et 87 dans la ville de New-York.

Le suicide le plus original a été celui d'un homme qui s'est jeté à l'eau après s'être enveloppé la tête dans un sac rempli de pierres. En seconde ligne, vient celui de l'individu qui s'est précipité de la tour de Chicago.

Sur la liste des suicides, il ne figure qu'un seul Chinois : un jeune étudiant qui s'est tué par amour pour une maritorne qui s'était jouée de lui.

Sur 90 exécutions capitales régulières, le plus grand nombre — 17 — a eu lieu dans l'Arkansas. Dans le nombre des suppliciés il y a eu 3 femmes : dans le New-Jersey, la Pensylvanie et la Virginie.

Le nombre des individus, coupables ou soupçonnés de divers crimes, qui ont été lynchés, est de 50, y compris un clergymen de couleur dans l'Arkansas.

Le mode de supplice a presque toujours été la corde, mais il faut noter une exception en Géorgie, où une mob s'est amusée à rôler un homme.

Un joli coup de fortune

Un véritable coup de fortune vient de surprendre une jeune personne de vingt ans, nommée Angèle Sibie, au service de Mme Calmet, avenue de Friedland, à Paris.

Voici les faits :

Angèle, orpheline dès son plus jeune âge, n'avait qu'un frère, qui partit, il y a quelques années, aux colonies, laissant sa sœur avec quelques centaines de francs seulement. Depuis lors, elle ne reçut plus de nouvelles de son frère.

Dernièrement, elle faisait la connaissance d'un pale-

frenier, au service du maréchal de Mac-Mahon, avec lequel elle devait se marier dans quelques jours.

Avant-hier, elle fut invitée à se rendre à l'étude d'un notaire du quartier des Champs-Élysées, où elle apprit, avec une surprise facile à comprendre, que son frère, mort récemment, lui laissait une fortune de trois millions.

— Je puis mettre à votre disposition, lui dit le notaire, la somme que vous me demanderez, en attendant la liquidation de l'immense fortune de votre frère.

— Je n'ai besoin de rien en ce moment, a-t-elle répondu ; je désire seulement que vous m'achetiez un hôtel dans le quartier de l'Étoile.

En annonçant la nouvelle à sa maîtresse, l'heureuse Angèle lui dit quelle ne quitterait son service que le jour où elle serait remplacée par une autre domestique.

Il ne faut pas croire qu'elle ait renoncé à son mariage avec le palefrenier, au contraire ; elle n'a voulu en retarder la célébration que pour lui donner plus d'éclat.

BOURSE DE LYON

Du 23 Janvier 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	82 25 Gaz de Lyon
4 1/2	52 50 Gaz de la Guillaumière
5 0/0 français	113 30 Minos de la Loire
Italie	— Montrambert
Turc	— St-Etienne
Autrichien 4 0/0	— Rive-de-Gier
Russe 5 0/0	— Société lyonnaise
Espagne 3 0/0	— Bateaux-Omnibus
Dettes Egypt. unifiée	— Eaux
Actions	— Dombes
Crédit mob. Espag.	— Abattoirs
Crédit Lyonnais	— Verrières L. et Rhône
Union générale	— Groix-Rousse
B. Lyon et Loire	— Obligations
B. Hypothéc. France	— Ville-de-Lyon 1869
Soc. foncière lyonn.	— Ville-de-Paris 1871
Banque Ottomane	— Lombardes-anciennes
Paris-Lyon-Médit.	— Lombardes-nouvelles
Ch. Autrichien	— Loire
Lombard-Ventim.	— Saint-Etienne
Garosse	— Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	— Paris-Lyon-Médit.
Suez	— 1866

SPECTACLES DU 24 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mardi relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui lundi : à 7 h. 1/2 :

« Mlle de la Seiglière. »

« Garaut, Minard et Cie. »

Théâtre de la Mairie (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidel

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séances de patinage de 8 à 11 heures.

du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2.

entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

COMPAGNIE MARITIME

DU PACIFIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 11,000,000 francs

divisé en 22,000 actions de 500 fr. chacune

VENTE

DE

12,000 ACTIONS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

EXPOSÉ

La Compagnie Maritime du Pacifique possède actuellement 5 vapeurs et 2 voiliers.

Ces cinq steamers, dont la coque est entièrement construite en fer, ont une jauge totale de 10,914 tonneaux et une force effective de 3,400 chevaux vapeur.

Ces bâtiments ont déjà, sous le pavillon de M. Emile BOSSIÈRE, armateur au Havre, effectué plusieurs voyages.

A chaque voyage, ils sont assurés, grâce à des contrats avantageux, de leur fret et de retour.

Les résultats obtenus, qui seront complétés par produit des primes de l'Etat, garantiront au capital un gain nettement rémunérateur.

La direction de l'entreprise est confiée à M. Emile BOSSIÈRE, dont l'expérience et l'habileté bien connues sont un gage de succès incontestable.

CONDITIONS DE LA VENTE

Les 12,000 actions, entièrement libérées, sont mises à la disposition du public

Au prix de 550 Francs

PAYABLES : En faisant la demande..... 100

COMME SUIV : A la répartition..... 125

Le 1^{er} mars 1882..... 125

Le 1^{er} mai..... 200

Les versements anticipés donneront droit à une bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an

Les demandes seront reçues jusqu'au

Jeudi 26 Janvier 1882

AUX GUICHETS DE LA

BANQUE NATIONALE

Rue Le Peletier, 11, à Paris

A LYON : A la succursale de la Banque

Nationale, 10, rue de la République

bureau provisoire

En province, dans les

succursales de cette So-

ciété et dans les agences

du Crédit Viager.

Les demandes seront reçues également au CRÉDIT FONCIER

DE LA MARINE, 36, avenue de l'Opéra, à Paris, dans le

bureau auxiliaire de Paris 15, rue des Petites-Écuries,

27, quai de la Tourneville, et dans ses succursales du

partement.

Les versements en retard seront passibles d'intérêt

au taux de 5 0/0 l'an

La cote officielle sera demandée

Le rédacteur général, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône

18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Comfort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Belle-cour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112 Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant, p. faire connaître un article unique s. précédent, très-sérieux. S'adr. à M. de BOYERES, 59, Boulevard, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

PLUS DE 8,000 SUCCÈS

EPILEPSIE

Maladies nerveuses guéries par correspondance. Le Médecin spécial D^r KILMISCH, à Bréscia (Néustadt (Saxe)). — A cause de ses succès Méd^r d'or de la Soc. scientifique à Paris.

PATE & SIROP D'ESCARGOTS

DE MURE (à Pont-St-Esprit)

Guérison certaine des Rhumes et Irritations de Poitrine.

PATE : 1 fr. — SIROP : 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous suchez quel ques bons goudrons du goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et calment de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte soi-même d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 50, 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmac. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de Fr.

PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

DEMANDEZ

dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE

les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.

Beurre fin de table. — 3 75

Qualités estampillées

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des coques choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac, Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

PAR PRINCIPAL À PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra

On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monverou, successeurs, docteur Albin Meunier, Polzet, Devou, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lostra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon, Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châlain et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Général) Polisson et Alibert, Léoras.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

VEDNET

La Perle des Eaux de Table

RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra

Dep. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

8 PAGES TEXTE LE N° 5 Cent. MAGNIFIQUES GRAVURES

ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS Dans les KIOSQUES et les GARES

ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER

PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY

ARTHUR POUJIN — D^r FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT

LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur beau papier, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Ils sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours : Une Chronique, les Bulletins et Physionomies de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les Compte rendu des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des Nouvelles, Récits de Voyages, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAÎSSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

L'Empoisonneuse de Champromé grand Roman de Jean BRUNO * La Cage de Fer grand Roman de HENRI AUGU

ABONNEMENTS : Paris, Un An 48 fr. ; Six Mois 24 fr. ; Trois Mois 12 fr. — Départements, Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois Mois 6 fr. — Etranger, Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un An

Les Dix Mille premiers abonnés d'un An recevront gratuitement en prime : LES CONNAISSANCES UTILES, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tissandier, Hébert, Victor Meunier, de Rawton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE

125, RUE MONTMARTRE, PARIS

TOUS LES JOURS 5 c.